

République française
 Département de la Lozère
 COMMUNE DE MONTRODAT

Séance du jeudi 18 mars 2021

Date de la convocation: 11/03/2021

Membres en exercice :
 15

*L'an deux mille vingt-et-un et le dix-huit mars l'assemblée régulièrement
 convoquée, s'est réunie sous la présidence de Rémi ANDRE,*

Présents : 13

Présents : Rémi ANDRE, Michel CONDI, Maggy REMIZE, Pierre
 BOUDET, Monique DOMEIZEL, Philippe BUFFIER,
 Marie-Christine PORTE, Catherine MONCANIS, David

Votants : 14

BOUQUIN, Marie-Laure PRADEILLES, Ludovic MOULIN, Magali
 MOURGUES, Sylvain KURIATA

Représentés : Isabelle CELLIER

Excusés :

Absents : Fabien ANDRIEU

Secrétaire de séance : Marie-Laure PRADEILLES

2021D022 - Objet : Affectation du Résultat 2020 - Lotissement la Boriette

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

déficit de -19 373.14

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-0.19
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-19 372.95
Résultat cumulé au 31/12/2020	-19 373.14
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	

B.DEFICIT AU 31/12/2020	-19 373.14
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-19 373.14

Le Maire,

Rémi ANDRE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___